



# RÈGLEMENT OFFICIEL

## *Lou Tour de la Gauda 2023*

### **Article 1 – Organisation**

La troisième édition de « Lou Tour de La Gauda », course pédestre sur route et chemin aux alentours et dans le village de La Gauda, est organisée le mercredi 30 Août 2023 par Sport Nature Activité Promotion (SNAP) avec le concours du département des Alpes Maritimes et la commune de La Gauda.

### **Article 2 – Parcours**

3 parcours seront proposés, La petite Lou Pitchoun (7/11ans) 1km, la grande Lou Pitchoun 1,5km (12/16ans) et la Lou Tour de 8.5km qui se fera sur une seule boucle avec départ et arrivée place des victoires au cœur du village de La Gauda.

### **Articles 3 – Inscriptions**

La Lou Tour est ouverte aux coureurs licenciés et non licenciés ayant 16 ans minimum au 30 Août 2023.

Les courses enfants n'auront ni classement, ni chronométrage et ne nécessitent donc pas de certificat médical ni de licence pour pouvoir y participer.

Des contrôles pourront être effectués durant l'épreuve afin d'assurer les parfaites conditions de régularité de la course. Tout athlète s'inscrivant sous un nom de club sans indiquer son numéro de licence sera considéré comme « non-licencié ».

La remise des dossards et les inscriptions sur place s'ouvriront le 30 Août à partir 17h30 place des victoires.

Le départ sera donné à 18h30 pour La petite Lou Pitchoun à 18h45 pour la grande Lou Pitchoun et 19h pour la Lou Tour de La Gauda.

La participation à cette épreuve sportive organisée sous l'égide de la Fédération Française d'Athlétisme est subordonnée à la présentation :

- De la licence 2022/2023 FFA, FFTRI, PASS Running FFA, FFCO, FFPM, UNSS ou USGEL portant attestation de la délivrance d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique de la course à pied (ou athlétisme) en compétition.

- Pour les non-licenciés, à la délivrance d'un certificat médical attestant de la non contre-indication à la pratique de la course à pied (ou athlétisme) en compétition datant de moins d'un an à la date de la course, c'est à dire le 30 août 2023. L'original ou la photocopie du certificat sera conservé un an par l'organisateur.

Les pièces manquantes seront à remettre le jour de l'épreuve.

Les dossards seront à retirer sur place le jour de l'épreuve à partir de 8h sur présentation du certificat médical et d'une pièce d'identité.

### **Article 4 – Jury**

Le jury est composé des membres organisateurs de l'événement. Un point de ravitaillement est situé à mi-parcours ainsi qu'à l'arrivée.

Après le passage du signaleur en fin de course ou le dépassement du délai imparti qui est de 1h45, les concurrents pourront être mis hors course et devront se conformer aux règles de circulation du code de la route. Le chronométrage est assuré électroniquement et impose le port du dossard bien plaqué sur le ventre.

### **Article 5 – Sécurité**

La sécurité routière est assurée par la Police Municipale de La Gauda et la Gendarmerie, les secours par des pompiers bénévoles. Ces derniers peuvent décider de la mise hors course d'un concurrent pour des raisons médicales.

### **Article 6 – Assurance**

**Responsabilité civile** : Conformément à la législation en vigueur, les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité civile, garantissant les actes des membres de l'organisation ainsi que celle des coureurs de la Lou Tour de la Gauda. Un justificatif peut être fourni à tout participant en faisant la demande.

**Individuelle accident** : L'organisation recommande à tous les participants qui n'auraient pas d'assurance personnelle couvrant leurs dommages corporels, notamment les non-licenciés à une fédération sportive, de souscrire une assurance individuelle accident dans le cadre de leur participation à l'épreuve.

**Domage matériel** : L'organisation décline toute responsabilité en cas de dommage (vol, bris, perte...) subis par les biens personnels des participants, ce même s'il en a la garde. Les participants ne pourront donc se retourner contre

l'organisation pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

#### **Article 7 – Engagement**

Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement pour quelque motif que ce soit. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation. Le dossard devra être entièrement lisible et porté devant lors de la course.

#### **Article 8 – Circulation sur le parcours**

Les bicyclettes, engins à roulettes et/ou motorisés sont formellement interdits sur le parcours sauf les véhicules de l'organisation. Les Han bikes ne sont pas autorisés.

#### **Articles 9 – Récompenses**

La remise des prix des épreuves aura lieu le mercredi 30 Août à partir de 20h30 place des victoires de La Gauda. Les 3 premiers au classement scratch hommes et femmes seront récompensés ainsi que les premiers par catégorie d'âge. Un sandwich et une boisson seront prévus pour chaque participant de la LTG. Chaque enfant aura une gourde floquée de la course.

#### **Article 10 – CNIL**

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations.

#### **Articles 11 – Droit à l'image**

Les participants, accompagnateurs et public autorisent expressément Sport Nature Activité Promotion ainsi que ses ayants droit tels que partenaires et média à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de la Corrida de Saint Paul, sur tout support, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

#### **Article 12 – développement durable éco-responsabilité**

Respectueux de l'environnement, Sport Nature Activité Promotion s'engage en faveur du développement durable au travers de ses organisations. La participation aux épreuves associées implique l'acceptation du participant des actions mises en place. Tout participant surpris à jeter un déchet sera immédiatement mis hors course par l'organisation. Aucun gobelet ne sera disponible sur les 2 sites de ravitaillements, intermédiaire et d'arrivée. Les coureurs qui souhaiteront se ravitailler en liquide devront posséder leur propre gobelet.

#### **Article 13 – Cas de force majeure**

Si l'épreuve devait être annulée pour cas de force majeure ou pour un motif indépendant de la volonté de l'organisateur, aucun remboursement des frais d'inscription ne pourra être effectué et aucune indemnité perçue. La participation à La Lou Tour de la Gauda implique l'acceptation expresse par chaque concurrent dudit règlement.

#### **Article 14—Protocole sanitaire**

Chaque participant est tenu de respecter les dispositions sanitaires en vigueur.

#### **Article 15—Ravitaillement**

L'organisation fournira des gobelets réutilisables sur les deux postes de ravitaillements intermédiaire et d'arrivée qu'il faudra rendre.

